

Le conseil de Cédric Loritte, chef de pôle du service espaces verts

"La taille doit être, à minima, pour préserver l'équilibre et le système racinaire. Mais la proximité des habitations, la visibilité, les feuilles et les effets d'ombrage, les gabarits des véhicules et les risques en cas de tempête sont des contraintes incontournables en ville. Cependant, il ne faut pas tomber dans l'extrême. les arbres sont vivants et nous avons besoin d'eux. Si des arbres communaux gênent, il faut le signaler en mairie. les demandes seront étudiées au cas pas cas. Pour les arbres dans les parties privées, il est important de bien étudier les problèmes qu'ils engendrent et si un travail doit être effectué sur cet être vivant. il est important de contacter un professionnel."

## Organisation et planning

L'élagage des arbres est une action menée par les équipes des espaces verts de la commune. Elle nécessite un diagnostic en amont sur les arbres pouvant être dangereux. Les agents du service technique veillent à les repérer, mais si vous constatez qu'un arbre est potentiellement dangereux ou qu'il bloque un passage, signalez le à l'accueil de la mairie ou à un jardinier communal sur le terrain.

#### Pensez aussi à la demande internet!

Vous pouvez effectuer votre demande d'intervention en envoyant un mail à mairie@ville-montgermont.fr en précisant le lieu et si possible accompagné d'une photo de l'arbre.

# **ÉLAGAGE**Vers un plan de gestion des arbres

La période hivernale est la plus propice à l'élagage des arbres sur la commune de Montgermont, la végétation étant en phase de repos durant cette période. Mais attention à ne pas le faire pendant les périodes de gelée!

Toutes vos demandes d'entretien sont prises en compte. Elles sont enregistrées et regroupées dans une liste début novembre, afin qu'une campagne d'actions soit programmée pendant l'hiver, période idéale de l'entretien des arbres.

Ce travail de planification demande de l'anticipation car il faut quantifier les volumes, le temps de travail nécessaire et réserver le matériel adéquat : nacelle élévatrice, broyeur de branches. En raison de la complexité de certains travaux, d'une expertise parfois plus approfondie, des opérations peuvent être externalisées.

Toute demande faite en décembre ou pendant les travaux de janvier sera automatiquement prise en compte pour l'année suivante.

Seuls pourraient être intégrés au travaux d'élagage en cours, des arbres signalés dangereux et diagnostiqués comme tels par les services techniques et la Municipalité.

### Plan de gestion des arbres

En ce début d'automne, la commune a passé une convention avec la Maison Familiale Rurale (MFR) de Saint-Grégoire. Celle-ci a pour objectif la réalisation d'un diagnostic des arbres communaux qui, à terme, permettra à la ville de Montgermont d'être dotée d'un plan de gestion des arbres.

L'étude est réalisée par des étudiants de première année de BTS "Aménagements paysagers". Ces jeunes étudiants s'appuient sur des outils professionnels tels que le "Baromètre de l'arbre" pour établir les diagnostics.

Chaque arbre sera mesuré et ausculté pour établir un plan d'entretien et de suivi. Cela permettra également de déterminer sa valeur patrimoniale.

### Le chiffre à retenir

Bastien Lamarque, professeur

**80%** des maladies de l'arbre sont dues à l'intervention des hommes (sic François Hallé - botaniste). Il faut privilégier l'observation avant l'action.

#### Le Baromètre de l'arbre

Le Baromètre de l'arbre s'appuie sur sa Valeur Intégrale Évaluée (VIE). Elle permet d'évaluer la valeur d'un arbre, exprimée en euros. Elle constitue un élément d'appréciation et de débat permettant de mieux connaître les arbres et sensibiliser à leur présence et bénéfices en ville.

La VIE permet ainsi de protéger les arbres de façon préventive en faisant le bilan de leurs atouts et faiblesses. Les données à renseigner afin de calculer la VIE couvrent plusieurs thèmes: écologie, environnement, paysage, protections réglementaires, dimensions et état de l'arbre, caractère remarquable.

